

# AIPR

## Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux « ENCADRANT »

### ORGANISATION

**Public concerné :**

Toute personne chargée d'encadrer les chantiers de travaux à proximité des réseaux. (Conducteurs de travaux, chefs de chantier, agents de maîtrise d'ouvrage).

**Pré-requis :**

Maîtriser les savoirs de base.

**Durée :**

7 heures dont 1 heure d'examen (soit 1 jour)

**Participants :**

10 maximum

**Méthodes pédagogiques :**

Méthode interactive, interrogative et démonstrative. Présentation visuelle du guide sur l'AIPR, évaluation des acquis par un QCM.

**Modalités d'évaluation :**

Formatives et certificatives

**Matériel pédagogique :**

Ordinateur, Vidéo projecteur, photos, vidéos, tablettes connectées.

**Intervenant :**

Formateur organisme de formation agréé AIPR.

**Sanction de la formation :**

-Attestation de compétences  
-Modèle autorisation d'intervention pour l'employeur

**Maintien et Actualisation des compétences :**

Recyclage tous les 5 ans

### OBJECTIFS

- Permettre aux stagiaires d'assurer la mission d'encadrant sur chantier, à proximité de réseaux, dans le respect de la réglementation anti-endommagement, normes en vigueur et guide technique .

### PROGRAMME

**CONTEXTE**

La réglementation anti-endommagement  
Les acteurs (missions et obligations)  
Responsabilité des acteurs et les sanctions applicables.  
Les principaux documents et procédures  
Responsabilités et sanctions applicables  
Guides techniques

**MISE EN OEUVRE SUR CHANTIER**

Les documents nécessaires sur un chantier.  
Les piquetages et marquages au sol.  
La prévention avant démarrage des travaux.  
Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier.  
Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.

**LA PRÉPARATION DE L'INTERVENTION**

Les différents types de réseaux et leurs caractéristiques  
Localisation et repérage des réseaux selon la classe  
Sécurité et travaux à proximité de réseaux

**TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX**

Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité  
Les informations des exploitants réseaux  
Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux  
Les distances de sécurité selon les types de réseaux  
Outils et méthodes de travail selon les risques repérés  
Les erreurs à éviter  
Le recours à l'arrêt de chantier.

**EN CAS D'ANOMALIES**

Mesures en cas d'accident, d'incident.  
Les 4A.  
Déclaration de dommages et responsabilités de l'entreprise.

**CADRE REGLEMENTAIRE**

Réglementation anti-endommagement, normes en vigueur et guide technique.

La réforme DT-DICT impose aux employeurs de délivrer, avant le 1er janvier 2018, une **autorisation d'intervention à proximité des réseaux** (AIPR) à leurs salariés intervenant dans la préparation des travaux à proximité de réseaux. Sont concernés, les concepteurs, les encadrants et les opérateurs. Pour obtenir l'AIPR, une de ces conditions doit être remplie :



Tawfik ATTALLAOUI - Référént pédagogique ISRPP Formation

03 59 61 16 58 / 06 19 90 76 58

contact@isrpp-formation.com

www.isrpp-formation.com